

Thème 5 : Intégration, conflit, changement social

Question 1 : Quels liens sociaux dans des sociétés où s'affirme le primat de l'individu ?

Objectifs :

→ *Expliquer* l'évolution des formes de solidarité selon Durkheim.

→ Expliquer que la solidarité organique n'a pas fait disparaître la solidarité mécanique : les liens nouveaux liés à la complémentarité des fonctions sociales n'ont pas fait pour autant disparaître ceux qui reposent sur le partage de croyances et de valeurs communes.

→ *Expliquer* que les différentes instances d'intégrations (famille, école, travail) ont évoluées dans les sociétés contemporaines.

→ *Expliquer* que ces évolutions peuvent conduire à une remise en cause de l'intégration sociale, ou une évolution de ses formes.

Notions à connaître :

Acquis de première : **socialisation, sociabilité, anomie, désaffiliation, disqualification, réseaux sociaux.**

- Lien social
- Intégration sociale
- **Cohésion sociale**
- Conscience collective
- Division du travail social (Durkheim)
- **Solidarité mécanique** (similitude)
- **Solidarité organique** (complémentarité)
- Processus d'individualisation
- Individualisme (sociologique)
- Famille
- Processus de désinstitutionnalisation
- Massification et démocratisation scolaire
- Démocratisation ségrégative
- Déclassement scolaire
- Paradoxe d'Anderson
- Formes particulières d'emploi
- Précarité

Introduction : la cohésion sociale dépend de l'intégration sociale et du lien social.

Document 1 : Qu'est-ce que le lien social ?

Expression abondamment utilisée dans les médias sans être vraiment définie, le lien social est ce qui permet aux individus de vivre ensemble et de « faire société » [...] Comment fait une société pour « tenir » et ne pas se déliter alors qu'elle rassemble des groupes différents, dont les positions, les intérêts et les convictions divergent ? Les sociologues ont trouvé une expression pour répondre à cette question : le « lien social ». C'est lui qui permet aux sociétés de perdurer. Si l'on devait utiliser une image, on pourrait dire qu'il est le ciment de la société, c'est-à-dire l'ensemble des relations, des normes et des valeurs communes qui lient les individus les uns aux autres, les rendent solidaires et assurent la cohésion sociale. [...] Le lien social ne naît pas spontanément, il est le résultat de l'intégration qui se construit dans des lieux comme la famille, l'école ou le travail. Composante essentielle de la qualité de vie et de l'épanouissement des individus, il n'est pas mesurable en tant que tel.

Lucie Baune, « Le lien social, ciment du vivre ensemble », *Alternatives économiques*, n°261, septembre 2007

- 1) Pourquoi le lien social est-il fondamental dans une société ?
- 2) Comment ce lien social est-il transmis ?

On peut rendre compte du lien social à travers la sociabilité des individus, ou encore leur appartenance à des réseaux sociaux. On peut définir *réseau social* comme les relations que les individus ou les groupes sociaux qui le composent entretiennent entre eux, la façon dont ces relations façonnent les comportements individuels et la façon dont ces comportements contribuent à leur tour à modifier les relations (relation des individus entre eux). La *sociabilité* désigne l'ensemble des relations sociales effectives, vécues, qui relient l'individu à d'autres individus par des liens interpersonnels et/ ou de groupes (relation d'un individu particulier avec les autres).

La *socialisation* est le processus pendant lequel l'individu, tout au long de sa vie, va intérioriser les normes et les valeurs de la société, mais aussi des groupes sociaux auquel il appartient. La socialisation participe donc à l'intégration des individus dans la société. *L'intégration sociale* est le processus par lequel un individu devient membre de la société ou d'un groupe social. Notons qu'aujourd'hui, l'usage social du terme restreint l'intégration, à tort, aux groupes des immigrés et à leurs enfants. L'intégration sociale permet la

cohésion sociale. C'est une situation dans laquelle des membres d'une société entretiennent des relations sociales entre eux, partagent des valeurs communes et ont le sentiment d'appartenir à la même société.

I] L'évolution des formes de cohésion social : des sociétés traditionnelles aux sociétés modernes.

Citation :

Comment se fait-il que tout en devenant plus autonome, l'individu dépende plus étroitement de la société ? Comment peut-il être à la fois plus personnel et plus solidaire ?

Durkheim E., *De la division du travail social*, PUF, Quadrige, 1893

A) Le passage de la solidarité mécanique à la solidarité organique : l'émergence de l'individu.

1. La division du travail sociale modifie la forme de la cohésion sociale et permet l'émergence de l'individu.

Document 2 : *solidarité mécanique et solidarité organique chez Durkheim*.

Durkheim a procédé à une remarquable synthèse des travaux de son temps. Il en a déduit une typologie binaire fondamentale opposant sociétés à solidarité¹ mécanique et sociétés à solidarité organique. Les premières sont les sociétés traditionnelles. La solidarité y est mécanique en ce sens qu'elle relie des individus semblables, peu différenciés. « Plus les sociétés sont primitives écrit Durkheim², plus il y a de ressemblances entre les individus dont elles sont formées. » La conscience collective y est infiniment plus développée que la conscience individuelle. Parce qu'elles ignorent la division du travail (sinon sous une forme esquissée), ces sociétés privilégient la propriété collective et la conscience collective. La religion y occupe une place centrale et plus largement les représentations collectives. La parole est moins l'expression d'un vouloir individuel que d'une vision collective du monde (proverbes, adages, dictons). « Les volontés se meuvent spontanément et avec ensemble dans le même sens », « un certain nombre d'état de conscience sont communs à tout les membres de la même société » ; en résumé, l'« individu ne s'appartient pas [...] ; [il est] une chose dont dispose la société ».

Ainsi décrites, les sociétés de solidarité mécanique appartiennent au passé. Le processus de division du travail social, lui-même corrélé à la densité sociale³, a progressivement spécialisé et donc différencié les individus. S'ils demeurent solidaires, c'est sur la base d'une complémentarité organique (ils ont besoin les uns des autres, ils sont comme les organes différents d'un même corps) mais non plus mécanique. Le processus d'individualisation est enclenché, dont Durkheim fait l'analyse dans *De la division du travail social*.

Christian Le Bart, *L'individualisation*, Presses de la fondation nationale des sciences politiques, 2008

¹ Par *solidarité*, il faut ici entendre dépendance réciproque entre les individus du fait des liens qu'ils ont entre eux. Cette solidarité est facteur de *cohésion sociale* : situation dans laquelle des membres d'une société entretiennent des relations sociales entre eux, partagent des valeurs communes et ont le sentiment d'appartenir à la même société.

² Dans *De la division du travail social*, paru en 1893. Toutes les citations sont de Durkheim.

³ La densité sociale désigne l'intensité des communications et des échanges entre les individus d'une société donnée que l'on résume souvent au lien social.

3) Qu'est-ce qui semble caractériser les sociétés traditionnelles, à solidarité mécanique, chez Durkheim ?

4) Par comparaison, qu'est-ce qui semble caractériser les sociétés modernes, à solidarité organique, chez Durkheim ?

5) Pourquoi peut-on dire que la division du travail social participe au processus d'individualisation ?

	Fondements des liens entre les individus	Conscience
Solidarité mécanique (Société traditionnelle)	- <i>Similitude des individus et de leurs fonctions.</i> - <i>Valeurs et croyances partagées.</i> - <i>Nombreux rituels.</i>	<i>Conscience collective forte, qui s'exprime notamment par de nombreux rituels.</i> - <i>Existence commandée par des impératifs et des interdits sociaux.</i>

Solidarité organique (société moderne)	- Différenciation des individus et complémentarité des fonctions reposant sur la division du travail social. - Valeurs et croyances distinctes. - Pluralité des liens sociaux.	- Conscience collective faible et en déclin. - Importance de la conscience individuelle. - Marge d'interprétation plus étendue des impératifs sociaux.
--	--	--

La *division du travail social* correspond au processus par lequel les individus se spécialisent dans des tâches précises. Pour Durkheim, elle concerne tous les aspects de la vie sociale et pas seulement une spécialisation des tâches dans la sphère de la production, mais plus généralement dans l'ensemble des activités sociales (administration, justice, science etc...). Ainsi, il n'y a plus trois ordres (ceux qui travaillent, notamment au champ ou artisans, ceux qui bataillent et ceux qui prient) mais une grande variété de métiers dans des secteurs très différents. Cette division du travail social est liée au développement, notamment économique, des sociétés et vient bouleverser le régime ancien d'interdépendance entre les individus. Durkheim remarque que les deux mouvements d'autonomie de l'individu et de dépendance se poursuivent parallèlement : il y a un passage de la solidarité mécanique à la solidarité organique.

La *solidarité mécanique* caractérise les sociétés traditionnelles et préindustrielles. Dans ce type de société, les individus sont très peu différenciés, ils sont interchangeables dans leur fonction économique. Les valeurs et les croyances communes sont homogènes : la conscience collective domine les consciences individuelles. La *solidarité organique* caractérise les sociétés industrielles et est fondée sur la différence et la complémentarité entre les individus. La conscience collective est faible, les individus sont davantage libres d'agir selon leur conscience individuelle. Chaque individu a d'autant plus besoin des autres pour vivre qu'il est spécialisé dans une activité. D'où une interdépendance croissante entre les membres de la société, vecteur de cohésion sociale.

La division du travail social contribue, par la différenciation, au *processus d'individualisation* : l'individu s'affranchit de plus en plus des règles et des valeurs collectives. C'est donc le processus par lequel l'individu s'autonomise du reste de la société. Les sociétés humaines sont donc marquées sur le long terme par une montée de l'*individualisme* (sociologique) : chaque individu devient plus autonome, bénéficie d'une vie privée (exemple : choix de la mise en couple, chambre individuelle pour les adolescent), et a conscience d'être une personne particulière. Il ne faut pas confondre individualisme et égoïsme. L'altruisme n'a pas disparu avec l'individualisme. Les individus peuvent choisir d'aider les autres mais ne se laissent plus dicter leurs comportements.

Document 3 : l'individualisme n'est pas un égoïsme.

L'individualisme qui se développe depuis le XVIII^{ème} siècle depuis Kant, Rousseau et les Lumières, consiste à reconnaître et même à sacrifier les droits de l'individu. L'individu est en fait un humanisme, une « religion de l'humanité » [...]. L'individualisme ainsi entendu c'est la glorification, non du moi, mais de l'individu en général. [...] L'individualisme appelé à se développer est en réalité un solidarisme : chacun est autonome, pense librement, sans dépendance à des autorités supérieures, mais est invité à se préoccuper d'autrui. Le lien social ne peut plus reposer sur les formes traditionnelles d'autorité puisque l'individu est « érigé en juge souverain de sa propre conduite ». [...]

L'individualisation est un processus d'autonomisation, de prise de distance par rapport à toutes les appartenances assignées. Le slogan qui pourrait le mieux résumer ce mouvement serait « à chacun son choix »¹. [...] L'individualisation ne remet pas clairement en cause le lien social puisque l'individu peut choisir de s'identifier à des collectifs ou à chercher sa réalisation dans des liens sociaux solidaires.

Pierre Bréchon et Olivier Galland, *L'individualisation des valeurs*, A.Colin, 2010

¹ Et non, « à chacun pour soi ».

2. Cependant, la division du travail sociale est génératrice d'anomie.

Document 4 : la notion d'anomie chez Durkheim.

Durkheim [...] établit un lien entre de nouvelles formes de déviance, et le passage de la solidarité mécanique, caractéristique des sociétés traditionnelles, à la solidarité organique qui prévaut dans les sociétés modernes. La division du travail social s'accompagne, pour Durkheim, d'une progression de l'individualisme puisque la conscience collective qui unissait les membres des sociétés laisse progressivement la place à la diversité des consciences individuelles. Le défaut de régulation sociale qui caractérise les sociétés en mutation

(comme, par exemple, la société française de la fin du XIX^{ème} siècle) a pour principal effet d'altérer sa cohésion ; c'est ce que Durkheim met en évidence à travers le concept d'anomie.

Absence de lois au sens étymologique, l'anomie signifie chez Durkheim l'affaiblissement de l'emprise des normes sociales sur les conduites individuelles. Il parle ainsi de suicide anémique pour caractériser la progression des suicides liés au dérèglement de la vie sociale : avec la disparition des régulations traditionnelles, les individus se trouvent dans une situation où leurs désirs ne sont plus limités par la société. Ils perdent alors leurs repères sociaux, d'où le développement de comportements témoignant de la désorganisation sociale tels que le suicide, le crime...

P. Riutort, *Premières leçons de sociologie*, 2010

6) Quelle est l'explication de l'anomie selon Durkheim ?

L'anomie peut être définie comme une situation dans laquelle les normes sociales sont inexistantes, floues ou contradictoires, de sorte que l'individu ne sait plus comment orienter sa conduite. C'est une perte de repères. Pour Durkheim, le passage d'une solidarité mécanique à une solidarité organique et la montée de l'individualisme qui l'accompagne peuvent provoquer certains désordres, notamment le fait que l'individu ne sait plus quelles limites apporter à ses désirs : il poursuit une quête sans issue, s'exposant ainsi au désespoir, aux déceptions dues à cette course sans fin.

Les individus ne sont plus guidés par des normes claires, structurantes et contraignantes ; il ne parviennent pas à atteindre les objectifs qu'ils se sont assignés. Par conséquent, l'anomie déstabilise les individus car ils ne savent plus comment orienter leurs conduites : la cohésion sociale est alors menacée.

B) La solidarité organique n'a pas totalement remplacé la solidarité mécanique.

Document 5 : liens de ressemblance et cohésion du groupe dans les « bandes de cité ».

Ces jeunes [les membres des bandes] distinguent « l'espace interdit » de « l'autorisé », décrivent des lieux sécurisants et d'autres moins. L'espace est inaccessible lorsqu'il est situé à proximité du quartier « ennemi » [...]. L'intrusion dans la cité adverse est considérée comme une entreprise aléatoire et des plus risquées [...]. Les intrusions sont donc rares et risquées, elles feront l'objet de longues et fastidieuses discussions et les participants seront distingués. Pour les « intrus », les gains symboliques¹ sont à la hauteur des dangers. [...]

Les acteurs dont le statut et la position sociale sont imbriqués à la réputation de leur bande, de leur quartier [...] doivent donc s'engager dans la défense, la fabrication et l'entretien du prestige collectif. Ces acteurs ont intériorisé les obligations de solidarité, corollaire du droit à la protection. [...] Il existe un certain nombre de situations où l'entraide et le soutien des pairs est une obligation : Kodé² : « Les liens entre nous, on était tous des frères, on était tous des frères, je veux dire qu'on se faisait tous confiance, c'est-à-dire qu'on savait qu'on bougeait pour telle ou telle personne, on faisait confiance c'est-à-dire que demain s'il se passait quelque chose, cette personne serait prête à bouger pour nous, c'est comme ça les potes, c'était vraiment ça les potes comme les 5 doigts d'une main, les 10 doigts en fait les 2 mains assemblées.

Marwan Mohammed, *La formation des bandes*, PUF, 2011

¹ Les gains symboliques se différencient des gains matériels ou financiers ; il peut s'agir, par exemple, d'un prestige accru, d'un statut social renforcé ou d'une estime de soi plus forte.

² Kodé est un jeune homme habitant la cité des Hautes-Noues à Villiers-sur-Marne.

7) Quel critère détermine l'appartenance à une bande plutôt qu'à une autre ?

8) Montrez que la solidarité entre les membres d'une bande vient plutôt de la similitude.

De nombreux liens sociaux contemporains entretenus par des groupes, des mouvements ou des institutions conservent des dimensions relevant de la solidarité mécanique (communautés basées sur la coutume locale, la langue ou l'appartenance ethnique ; mouvements religieux ou spirituels...). Ces groupes continuent de rassembler les individus autour de croyances et de valeurs partagées. Les liens qu'ils tissent, fondés sur la similitude et la proximité d'origine (l'ethnie), de lieu (régionalisme et coutumes), de croyances (groupes religieux ou spirituels), de culture (style de vie) ou de valeurs (causes à défendre), apparaissent caractéristiques de la solidarité mécanique.

II] Quelles sont les conséquences de l'individualisation et des mutations socio-économiques sur les instances d'intégration ?

L'individualisation s'accompagne également d'une fragilisation des individus. Des conditions socio-économiques précises doivent être réunies pour permettre aux individus de s'individualiser. Que se passe-t-il lorsque ces conditions ne sont pas réalisées ?

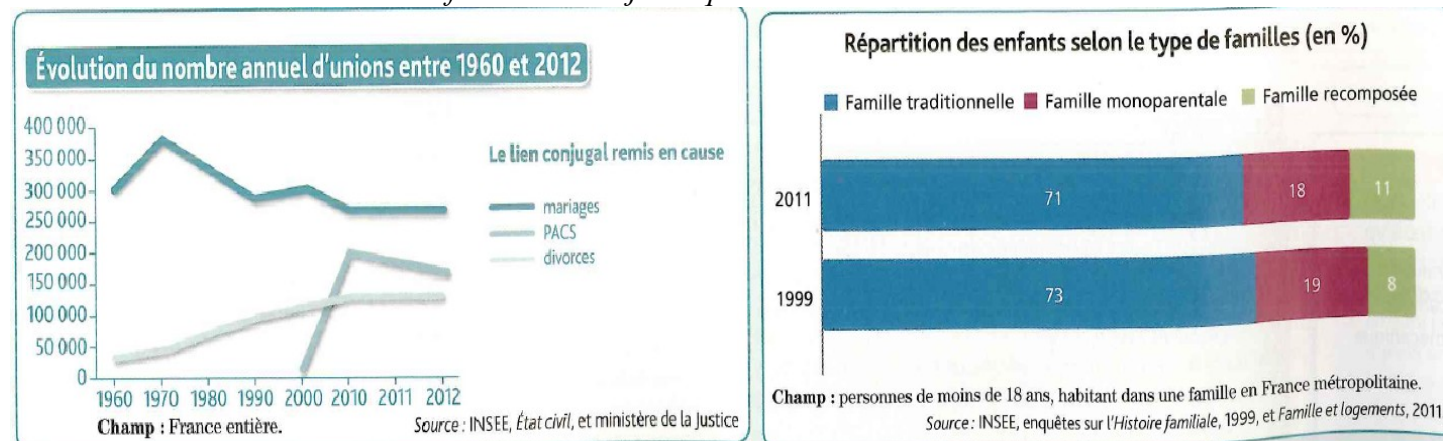
A) Le rôle de la famille dans l'intégration sociale.

Une *famille* est un ensemble de personnes ayant des liens de parenté ou d'alliance. Pour l'Insee, une famille nucléaire est la partie d'un ménage comprenant au moins deux personnes qui vivent sous le même toit et constituée soit d'un couple (marié ou non) avec ou sans enfant(s) ; soit d'un adulte avec son ou ses enfant(s). Nucléaire : cœur de la famille.

La famille est la première instance de socialisation. Elle transmet les normes et les valeurs de la société aux individus et détermine en partie leur parcours individuel. Par ailleurs, elle a pour rôle d'assurer une certaine sécurité affective et de soutien aux individus. La famille a fortement évolué en France notamment depuis mai 68 : remplacement de l'autorité paternel au profit de l'autorité parental, développement et encouragement du travail des femmes. Il y a donc une diminution de la figure et du rôle unique du père, au profit d'une plus grande égalité et de la reconnaissance du rôle de la mère. Parallèlement il y a une hausse des divorces, des familles monoparentales, recomposées, homoparentales... La famille se modifie donc et on peut se demander si ces modifications ont entraîné un affaiblissement de ses fonctions d'intégration.

1. Les mutations de la famille interrogent son rôle intégrateur.

Document 6 : les évolutions de la formalisation juridique de l'union et des naissances.



- 9) Quelles sont les principales transformations qu'a connues la famille depuis le milieu du XX^e siècle ?
10) Le processus d'individualisation permet-il d'expliquer ces évolutions ?

Document 7 : la désinstitutionnalisation de la famille.

La désinstitutionnalisation de la famille signifie aussi que le lien familial, qui faisait l'objet d'une « régulation statutaire », fait désormais l'objet d'une « régulation affinitaire ». Le lien statutaire correspond à un type de lien très normé, prescriptif, qui s'impose aux individus et qui fait dépendre les formes de relation des places occupées dans la parenté. Au contraire, le lien affinitaire n'est pas institutionnel, il est interpersonnel et s'établit entre deux individus qui se sont choisis. Il peut donc se rompre à tout moment. [...]

Du reste, le caractère [électif] du lien familial ne concerne pas uniquement le lien conjugal. Il vaut également pour les liens avec les frères et sœurs, la parenté éloignée et, quoique dans une moindre mesure, pour les liens avec les parents, surtout lorsque l'enfant grandit et devient adulte. Faire partie de la même famille constitue moins que par le passé une raison suffisante pour continuer à se voir. En l'absence d'entente réelle, le lien se défait. Si on ne choisit pas sa famille, on choisit ceux de ses membres avec lesquels on continuera d'entretenir des relations.

Pierre-Yves Cusset, « Individualisme et lien social », *Problèmes politiques et sociaux*, n°911, avril 2005

- 11) Quelle différence y-a-t-il entre le lien statutaire et le lien affinitaire ?
- 12) Le processus d'individualisation permet-il d'expliquer ces évolutions ?

Depuis les années 1970 on assiste à la diminution des mariages (passage de 370 000 mariages par an en 1970 à 260 000 en 1990), ainsi qu'à une hausse continue des divorces. On note que depuis sa création en 2000, il y a une augmentation des unions en PACS, qui ne semble pas diminuer l'attrait pour les unions en mariage. Ces évolutions ne sont pas dues à une baisse de la mise en couple mais à une montée de l'union libre (ou reconnaissance civile : mariage et PACS) : on passe de lien statutaire, qui repose sur la loi, à des *liens affinitaires (électifs)* qui reposent sur le libre choix. Ainsi, en 1960, seulement 6,1 % des naissances avaient lieu hors mariage, cela concerne 30,1 % des naissances en 1990 et 47,4 % en 2009. Parallèlement, on assiste à l'émergence des familles monoparentales et recomposées (au moins un enfant issu d'une autre union).

Ces évolutions rendent compte du *processus de désinstitutionnalisation* de la famille c'est-à-dire un processus d'assouplissement des normes et des règles qui encadrent les comportements individuels, qui réduisent l'emprise de cette institution sur les individus. Ce processus se manifeste par l'instabilité des relations conjugales et la diversification des formes familiales. On parle à ce propos de montée des liens électifs : comme les relations amicales, les relations amoureuses et conjugales doivent être fondées sur la volonté des individus de se mettre ensemble, de partager des valeurs, de pouvoir se faire confiance l'un envers les autres. La montée de l'individualisme s'accompagne de la montée de la valeur de l'accomplissement personnel. Le couple et plus généralement la famille doivent désormais être un lieu d'épanouissement personnel, d'écoute et de compréhension mutuelle : la famille peut être davantage faite ou dé faite en fonction des sentiments et des objectifs poursuivis par les individus qui composent le couple que dans le passé. Par ailleurs, la famille ne s'est pas seulement transformée dans sa structure, elle s'est aussi modifiée dans ce qu'elle transmet. Ainsi, la famille doit permettre à l'enfant de s'épanouir en tant qu'individu. Les valeurs traditionnelles de l'autorité parentale tendent à régresser quand celle de l'autonomie émerge. L'autorité des parents est plus facilement remise en cause que lors du 19^{ème} siècle. Le style éducatif n'est plus fondé uniquement sur la contrainte (coercition) mais aussi sur la communication avec l'enfant pour le faire obéir (lui faire comprendre que c'est bon pour lui).

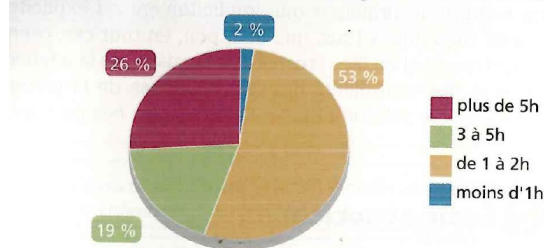
2. Néanmoins, la famille demeure une instance fondamentale d'intégration.

Document 8 : la persistance des solidarités familiales.

Les jeunes adultes sont aux prises avec des difficultés spécifiques liées à l'augmentation de la durée des études, l'insertion sur un marché de l'emploi peu favorable ou encore l'instabilité des premières relations de couple. Le corollaire de ces difficultés est une dépendance accrue à l'égard des parents. De plus, plus d'une trentaine d'années, on remet en cause le modèle d'entrée dans la vie adulte caractérisé par la succession de la fin des études, le début de la vie professionnelle, le départ de chez les parents et la formation du couple. [...] Que ce soit par un séjour prolongé au domicile parental, par des aides financières pour combler les besoins des premières années de travail précaire ou lors de l'installation dans un nouveau foyer, que ce soit par une sollicitation accrue pour assurer la garde des jeunes enfants, la mobilisation des solidarités familiales est particulièrement importante lors de cette phase de la vie. [...] Les pratiques de solidarité familiale se déploient également lors des périodes de transition et de crise. Par exemple, lors de la perte d'un emploi, le réseau familial peut aider temporairement la personne dans le besoin, non seulement en lui fournissant une aide financière (prêt ou don) mais également en lui fournissant un logement ou encore des supports informationnels pour effectuer des démarches administratives ou trouver un nouvel emploi. [...] La souplesse et l'accessibilité des solidarités familiales permettent en effet une prise en charge rapide sinon immédiate et correspondant aux besoins spécifiques du moment, ce que ne peuvent assurer les services publics de l'État ou le milieu communautaire.

Isabelle Van Pevenage, « La recherche sur les solidarités familiales : quelques repères », *Idées*, n°162, décembre 2010

**Nombre d'heures consacrées par semaine à ses parents
lorsque ceux-ci sont en perte d'autonomie**



Champ : personnes de plus de 50 ans, ayant encore au moins un parent en vie et déclarant que ce parent est en perte d'autonomie.

Source : Institut français des seniors, Enquête *Les seniors aidant familiaux*, octobre 2014.

13) Quelles sont les formes de solidarités familiales ?

14) Le processus de désinstitutionnalisation de la famille a-t-elle fait disparaître les solidarités familiales?

Document 9 : la famille reste une valeur refuge.

Composantes principales de l'identité	Pourcentage de personnes ayant cité au moins une fois le thème dans ses trois premiers choix.
Votre famille	86
Votre métier, vos études	40
Vos amis	37
Une passion ou une activité de loisirs	29
Les lieux auxquels vous êtes attachés	28
Vos origines géographiques	9
Un problème de santé, un handicap	7
Vos opinions politiques ou religieuses	6
Votre physique ou votre apparence	6

Champ : adultes vivant en France métropolitaine.

Insee, enquête *Histoire de vie - Construction des identités*, 2003.

15) Quelles informations nous donne ce tableau ?

Une des manières de mesurer l'importance de la famille est de rendre compte des solidarités familiales. On voit que ces dernières sont descendantes (des grands-parents / parents vers les enfants / petits-enfants) tant dans les dons financiers que les aides matérielles et symboliques que ce soit habituel ou en période de crise. Ces solidarités intra-familiales permettent de protéger les membres de la famille contre les risques comme la précarité. Ces solidarités sont aussi ascendantes (des plus jeunes vers les plus vieux) comme l'aide des petits enfants envers les grands parents ou celle des enfants vers les parents quand ces derniers sont en perte d'autonomie. Le processus de désinstitutionnalisation n'a donc pas fait disparaître les solidarités familiales, qui vont dans les deux sens. On peut prendre l'exemple des dons venant des grands parents ou des parents lors de l'achat d'un logement ou plus prosaïquement les membres de la famille qui gardent les enfants lorsque les parents ne peuvent pas s'en occuper.

Par ailleurs, alors que les individus se définissent à travers plusieurs critères : la famille, leur métier, leurs amis, leurs loisirs et les lieux auxquels ils sont attachés. La famille reste le critère fondamental de définition de soi puisqu'elle est citée par 86% des personnes interrogées loin devant le travail ou les études cités par 40% des individus. La famille au sens large (ascendants et descendants) constitue encore aujourd'hui le premier facteur d'identité de l'individu ce qui atteste de sa force en tant qu'instance d'intégration.

De plus, la famille, est notamment les parents, grâce aux valeurs transmises lors de la socialisations primaires, permet aux enfants de vivre en collectivité (langage, politesse, pudeur...) et d'entrer dans les apprentissages scolaires. La famille permet donc d'adopter les normes et valeurs citoyennes nécessaires à l'intégration sociale.

Il semble donc plus pertinent de parler de mutation de l'institution familiale plutôt que de crise durable : il y a un affaiblissement de l'institution familiale telle qu'elle était entendue au début du 20^e siècle (autorité du

père, faible autonomie des individus : enfants et mère) mais une affirmation des liens affectifs (mise en couple/ Pacs/mariage par choix, montée des ruptures/divorces) et une plus grande autonomie des membres de la famille, notamment des enfants (émergence de l'individu autonome). Cependant, la famille reste une institution centrale car elle transmet des valeurs qui permettent l'intégration. On mesure l'importance de la famille par l'ensemble des solidarités intra-générationnelles à travers ses membres.

B) Le rôle de l'École dans l'intégration sociale.

1. L'école, une institution avec un objectif d'intégration sociale.

Document 9 : l'école gratuite et laïc.

L'école républicaine, ouverte sur le monde, est un espace de rencontre avec les savoirs, le creuset des repères sociaux, le lieu d'appropriation et de partage des valeurs de la République : liberté, égalité, fraternité, laïcité, sûreté. [...]

Dans le système complexe dans lequel elle prend place, trois éléments interdépendants contribuent à faire de l'école républicaine un espace d'intégration sociale :

1. Une école de proximité, de voisinage, de village, de quartier pour le niveau primaire ;
2. Une école qui accueille tout les élèves où ne se pose pas la question du recrutement, du niveau social des élèves accueillis, de leur nationalité, de leur culture d'origine, de leurs caractéristiques physiques ou intellectuelles ;
3. Une école qui, par la transmission des connaissances, contribue à l'appropriation des valeurs et des codes du « vivre ensemble » dans une société organisée ; et prépare à l'entrée dans la vie sociale et professionnelle.

Haut conseil à l'intégration, *Les Défis à l'intégration à l'école*, Rapport au Premier ministre pour l'année 2010

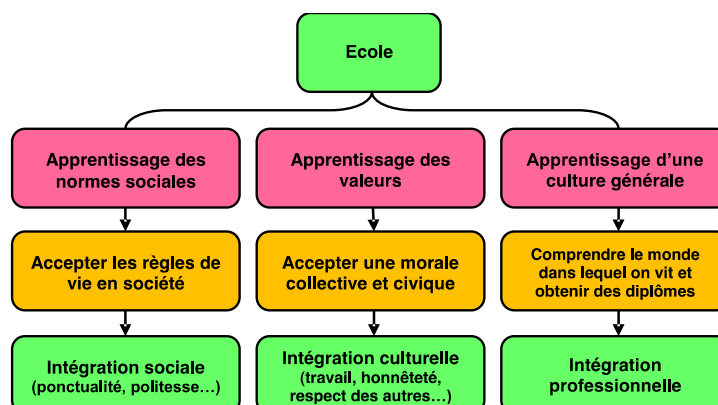
Grandes dates des réformes du système scolaire français :

- 1881** : Gratuité de l'enseignement primaire.
- 1882** : Obligation scolaire de 6 à 13 ans et laïcité de l'enseignement primaire.
- 1930** : Gratuité de l'enseignement secondaire.
- 1936** : Obligation scolaire portée à 14 ans.
- 1959** : Scolarité obligatoire portée à 16 ans.
- 1975** : Création du collège unique.
- 1984** : Création des zones d'éducation prioritaire (ZEP)

16) Quelles sont les missions de l'école ?

17) Quelles ont été les effets des réformes du système scolaire ?

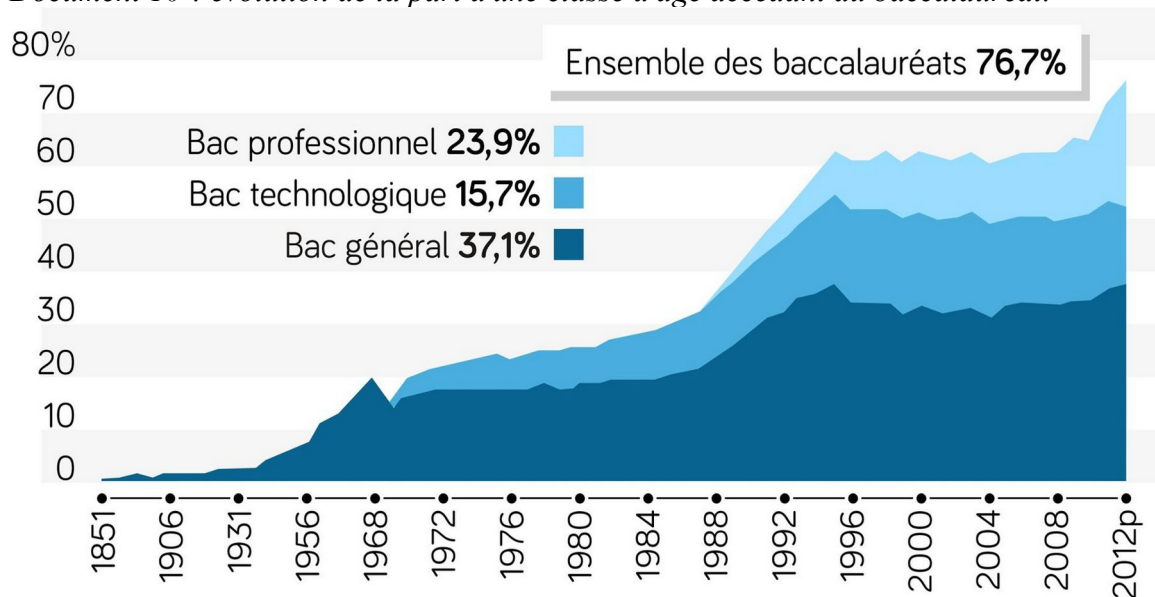
L'école a pour principales missions de transmettre les normes et les valeurs de la République Française, ce qui conduit à transmettre une culture commune. L'école permet l'intégration des individus en les mettant en contact avec les autres dès le plus jeune âge et ce quel que soit leur sexe, leur niveau social, leur nationalité ou leur caractéristiques physique ou intellectuelles. L'école contribue ainsi à la cohésion sociale, notamment par l'apprentissage de la citoyenneté, des valeurs communes nationales (histoire-géographie, ECJS/EMC). L'école transmet aussi des savoirs et permet l'entrée dans la vie professionnelle notamment à travers l'obtention du diplôme.



En 1881-1882, les lois Ferry ont rendu l'école gratuite, laïque et obligatoire jusqu'à l'âge de 13 ans (puis 14 ans à partir de la loi du 9 août 1936). A l'époque de Jules Ferry l'école reste très sélective. Elle reste divisée en deux filières : d'un côté une filière primaire qui est constituée d'une école communal surtout destinées aux enfants des classes populaires et permet de valider le certificat d'étude primaire. Cet enseignement primaire est prolongé par un enseignement secondaire payant donc de fait réservé aux classes supérieures, cette enseignement est prolongé par un enseignement supérieure payant. Il faut attendre 1930 pour que le secondaire devienne gratuit. La massification scolaire se fait réellement pendant les 30 glorieuses avec la réforme Berthoin en 1959 qui rend la scolarité obligatoire jusqu'à 16 ans et surtout grâce à la loi Haby en 1975 qui crée le collège unique : elle prévoit notamment la mise en place d'un « Collège pour tous » (le « secondaire ») gratuit en continuité de l'« École pour tous » (le « primaire »). Cette volonté politique d'ouvrir l'école a également été renforcé dans les années 1985 avec le mot d'ordre de 80 % d'une classe d'âge au bac.

Ces réformes ont permis la *massification scolaire* qui désigne le processus par lequel de plus en plus d'enfants ont un accès l'éducation. On peut parler de « *démocratisation quantitative* », c'est à dire l'élargissement de l'accès à des études de plus en plus longues, pour un nombre et une part de plus en plus importants de la jeunesse. Mais ces lois ont aussi permis la « *démocratisation qualitative* » de l'enseignement, alors réservé à une élite : il y a un l'affaiblissement du lien entre l'origine sociale d'un élève et son parcours scolaire. La *démocratisation* désigne l'accès récent des élèves de toutes les CSP à des études plus longues. En 1914, seulement 1 % d'une classe d'âge accède au bac contre 11 % en 1960, 30 % en 1985, 63 % en 1995 et près de 80 % aujourd'hui. Cette massification s'explique par la mise en place des bac technologiques (1969) et professionnel (1985).

Document 10 : évolution de la part d'une classe d'âge accédant au baccalauréat.



2. Cependant, le rôle intégrateur de l'école est contesté.

Document 11 : le rôle intégrateur de l'école est contesté.

Il ne fait aucun doute que l'évolution la plus forte du dernier demi-siècle est la montée générale des taux de scolarisation et l'élévation corollaire du niveau d'instruction de l'ensemble de la population, avec pour contre-coup une baisse importante de la part des personnes peu instruites. [...] Mais cette évolution que l'on s'accordera à juger positive et qui a sans nul doute un nombre important de conséquences sociales, économiques, culturelles ou politiques de tous ordres, a pris place dans un contexte économique et social qui en dresse les bornes et peut générer certains effets pervers.

Parce qu'il ne suffit pas de créer des diplômes pour créer des emplois tout d'abord : l'élévation du niveau d'instruction des jeunes n'a pas entraîné de baisse de leurs difficultés d'insertion. Avec une autre conséquence, tenant aussi à la permanence d'inégalités sociales, à savoir que cette expansion des scolarités n'a pas entraîné non plus d'accroissement notable de la mobilité sociale entre générations, du moins à hauteur de l'expansion des scolarités. Les Français sont donc bien plus instruits, mais leurs destinées restent très inégales. Pour les mêmes raisons, et aussi du fait d'un chômage croissant, on assiste à un durcissement de la concurrence pour les emplois, qui fait apparaître la réussite scolaire comme un enjeu décisif. Ceci nourrit dans la jeunesse

une inquiétude de plus en plus forte, bien plus forte que dans les pays voisins. Il est probable également que ces évolutions nourrissent chez les élèves un utilitarisme croissant assorti d'une perte de sens des apprentissages. Il est tout aussi probable que la souffrance de ce que Dubet appelle les « vaincus » du système sort bien aiguisée de ces évolutions. Au total, ces évolutions de longue période interpellent sans doute le principe méritocratique lui-même et spécifiquement les limites de la méritocratie scolaire, tant que la société est inégale et se repose largement sur l'école

pour assurer l'insertion des jeunes générations. Seule une modification radicale des relations entre formation et emploi, ou évidemment une atténuation sensible des inégalités sociales elles-mêmes, pourrait entraîner une réelle et durable démocratisation des scolarités.

M. Duru-Bellat in O. Galland et Y. Lemel (dir.), *La société française*, Armand Colin, 2011.

16) L'école permet-elle l'intégration professionnelle de tous ?

17) L'école permet-elle la réussite et l'intégration de tous (Bourdieu) ?

Bien que l'école est une clé d'entrée sur le marché du travail, la hausse du niveau de diplôme s'est accompagnée d'une hausse du chômage des jeunes, de la précarité, des difficultés d'insertion sur le marché du travail. La possession d'un diplôme ne garanti pas forcément l'intégration sur le marché du travail. En effet, il existe des situations de *déclassement scolaire* : avoir une position sociale moins valorisée que ce que son diplôme laissait espérer. De même, posséder un niveau de diplôme supérieur à celui de ses parents ne garantit pas de se trouver dans une position sociale plus élevée que la leur (*paradoxe d'Anderson*).

De plus, observe un phénomène de « *démocratisation ségrégative* » (Pierre Merle) puisque toutes les voies de scolarisation n'accueillent pas dans les mêmes proportions les mêmes élèves (par exemple, les SEGPA sont composées à 70% d'enfants d'ouvriers, employés et chômeurs, contre 1.6% d'enfants de cadres ; 50% des élèves de CPGE sont des enfants d'enseignants ; etc). Il y a donc un affaiblissement du lien entre l'origine sociale d'un élève et son parcours scolaire (*démocratisation qualitative*) mais l'origine sociale continue d'avoir un effet sur le parcours scolaire.

Par ailleurs, Selon P. Bourdieu, l'école est un instrument de reproduction sociale car ce qui est valorisé à l'école n'y est pas nécessairement enseigné. Par exemple, a prise en compte par l'école (lors des évaluations) du niveau de langue et des exigences de forme crée des inégalités car leur maîtrise dépend pour une large part de la complexité de la langue transmise par la famille. Par conséquent, les classes populaires, qui disposent d'un capital culturel incorporé et objectivé moins fort que les classes supérieures réussissent moins bien à l'école. L'école accueille les enfants de toutes origines sociales mais ils n'ont pas tous les mêmes chances de réussir. L'école n'est donc pas la cause des inégalités, mais le discours sur l'égalité des chances et le système méritocratique légitimise les inégalités. En effet, on considère alors que les personnes qui sont classés en bas de la hiérarchie sociale sont responsables de leur position sociale, puisqu'ils auraient pu s'émanciper par l'école.

On observe un phénomène de « *démocratisation ségrégative* » (Pierre Merle) puisque l'augmentation du taux de scolarisation s'accompagne d'un accroissement des inégalités sociales de scolarisation

3. Néanmoins, l'école reste une instance d'intégration importante.

Document 12 : l'école française est-elle vraiment la championne des inégalités ?

Et si l'école française n'était pas cette machine à amplifier les inégalités que, d'une enquête à l'autre, la société tout entière en vient à pointer du doigt ? [...] « *Si l'on observe non pas les résultats mais les diplômes obtenus et le lien avec le milieu social des parents, notre pays est l'un de ceux où le décrochage scolaire est parmi les plus faibles, observe Louis Maurin, directeur de l'Observatoire des inégalités. L'un de ceux, aussi, où les enfants de parents peu diplômés s'en sortent mieux que la moyenne.* »

Les données sur le décrochage telles que l'Observatoire s'en fait l'écho tendent, de fait, à montrer un mieux : en 2013, en France, moins de 10% des 18-24 ans ont quitté l'école prématurément. Un niveau comparable à celui de l'Allemagne et « bien en dessous de la zone euro » (13,1%), de l'Italie (17%) ou encore de l'Espagne (23,6%). En matière de reproduction sociale, le rapport prend appui sur la base de données Eurostat : si l'on considère les enfants des parents peu diplômés, 22% sont eux aussi peu diplômés en France, contre 34% en moyenne dans l'Union européenne. Parmi les grands pays, seul le Royaume Uni ferait mieux (16%).

Au fil des pages, sans occulter les inégalités très fortes qui demeurent, c'est une évolution moins sombre

de l'école qui se dessine ; une école dans laquelle les milieux populaires profiteraient mieux qu'on ne le dit du développement de la scolarisation sur le long terme. «*L'école française remplit toujours son rôle, essentiel, d'émancipation des catégories populaires*, justifie M. Maurin. *Mais les inégalités se sont déplacées de l'obtention du bac au type de bac obtenu, et, surtout, vers l'enseignement supérieur.*» Si, de manière générale, les milieux populaires y sont sous-représentés (les jeunes de milieu ouvrier ne représentant que 11% des étudiants, soit trois fois moins que leur part parmi les 18-23 ans), certaines filières, à l'image des BTS, constituent néanmoins de véritables voies de promotion sociale. La part d'enfants d'ouvriers et de cadres correspond quasiment à la situation générale de la société française. A l'université, la situation est plus contrastée, avec une évaporation des enfants de milieux populaires au fur et à mesure des années.

Mattea Battaglia, Camille Stromboni, « L'école française est-elle vraiment la championne des inégalités ? », *Le Monde*, 30 mai 2017.

18) Quels sont les éléments qui permettent de montrer que l'école garde un rôle émancipateur ?

Si les inégalités sociales restent marquées, l'école joue toujours un rôle d'émancipation pour les classes populaires. Au sein du système scolaire français, le décrochage scolaire existe mais il est plus faible que dans d'autres pays européens. De même, la reproduction sociale existe mais elle semble moins importante que dans les autres pays européens (excepté le Royaume-Uni). Si l'enseignement supérieur souffre d'une réelle démocratisation ségrégative (les classes populaires sont sous-représentées dans les grandes écoles et à l'université), certaines filières (ex : BTS) restent de véritables voies de promotion sociale par l'obtention d'un diplôme. Rappelons que selon Eric Maurin, jamais les diplômes n'ont été aussi déterminants pour l'obtention de statuts au sein de la société. Enfin, T. Poullaouec montre dans *Le diplôme, arme des faibles. Les familles ouvrières et l'école* (2010), que l'école reste le seul moyen d'ascension sociale des classes populaires. On observe d'ailleurs que plus le diplôme est élevé, plus les destinées professionnelles des enfants d'ouvriers se rapprochent de celles des enfants de cadre.

C. Le rôle du travail dans l'intégration sociale.

1. Le travail, une instance d'intégration sociale fondamentale.

Document 13 : l'école française est-elle vraiment la championne des inégalités ?

L'accès à l'emploi demeure le sésame de la vie sociale au sein de nos sociétés modernes. [...] Le revenu tiré de l'emploi permet à la fois de se libérer de l'emprise de la pauvreté et de choisir librement son destin. [...] L'aspect revenu n'est pas le seul facteur, même s'il joue un rôle important, trop souvent minoré. Car l'emploi permet aussi à ceux qui y ont accès de « faire leur vie », d'avoir une place reconnue dans la société et d'y tenir un rôle qui ne se réduit pas à des tâches domestiques. Quand il s'agit de se présenter dans un groupe, les gens disent rarement, voire jamais, « j'aime la danse » ou « je suis une passionnée de cinéma ». En revanche, ils nomment presque toujours leur profession. Non qu'ils en soient forcément fiers, mais elle indique qu'ils tiennent une place sociale reconnue, même si elle est modeste. A l'inverse, les chômeurs se présentent rarement comme tels, sauf s'ils ont le goût de la provocation : ils indiquent leur métier, ajoutant parfois « en recherche d'emploi ». Et plutôt que d'avouer qu'elles sont « sans profession », ce qui serait un aveu d'inutilité sociale, les femmes préfèrent se dire « mères de famille » ou à la rigueur « femmes au foyer », transformant leur non-emploi en rôle positif, de crainte d'être axées d'inutilité sociale.

Denis Clerc, « De l'emploi au statut social », *Alternatives économiques*, Hors-série n°069, 2006.

18) Pourquoi le travail est-il une instance d'intégration ?

Document 14 : le travail protège l'individu par l'acquisition de droits sociaux.

Dans nos sociétés, l'intégration professionnelle assure aux individus la reconnaissance de leur travail, au sens de leur contribution à l'œuvre productive, mais aussi, en même temps la reconnaissance des droits sociaux qui en dérivent. Autrement dit, l'intégration professionnelle ne signifie pas uniquement l'épanouissement au travail, mais aussi le rattachement, au-delà du monde du travail, au socle de protection élémentaire constitué à partir des luttes sociales dans le cadre de l'État-providence. [...]

En ce sens, l'expression « avoir un travail » signifie pour les salariés à la fois la possibilité de l'épanouissement dans une activité productive, mais en même temps la possession de garanties face à l'avenir. On peut donc définir un type idéal de l'intégration professionnelle comme double assurance de la reconnaissance matérielle et symbolique du travail et de la protection sociale qui découle de l'emploi.

Serge Paugam , *Le salarié de la précarité*, PUF, 2007.

19) Au-delà de la reconnaissance sociale, qu'apporte un travail ?

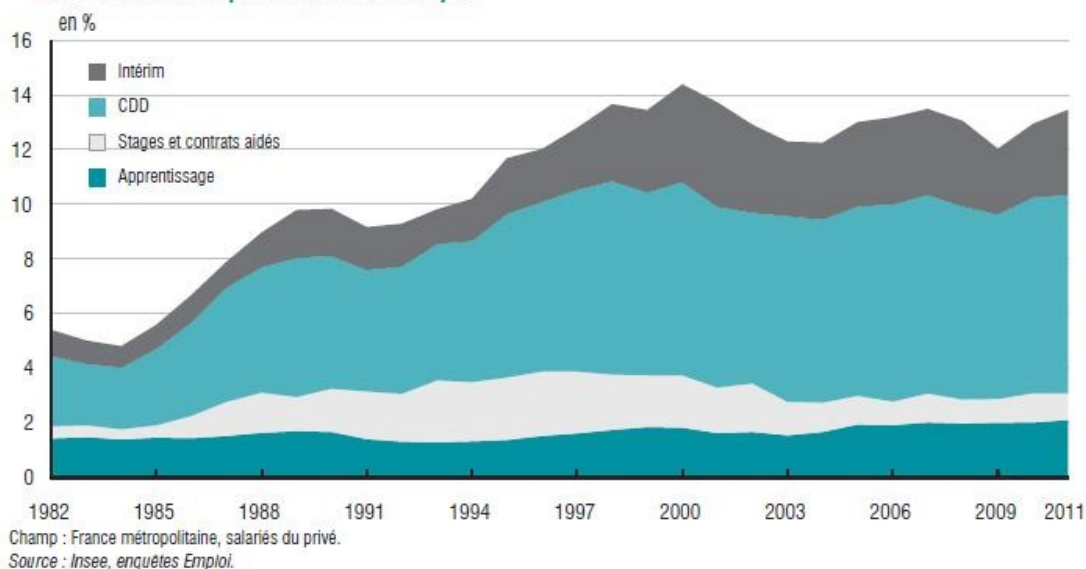
On considère généralement que le travail est facteur d'intégration sociale. En effet, le travail permet à l'individu d'obtenir un revenu et donc de subvenir aux besoins élémentaires (logement, nourriture, habillement voire santé) mais aussi de participer ainsi à la société de consommation qui est une composante importante de l'intégration dans un groupe. Il peut ainsi aller au restaurant avec ses amis, aller au cinéma, acheter les vêtements à la mode à ses enfants... la dimension sociale et intégratrice de la consommation est très forte dans les sociétés modernes. Par ailleurs le travail offre une reconnaissance sociale, c'est l'un des facteurs d'identité de l'individu : 40% des individus interrogés citent le travail comme étant une composante de leur identité, juste après la famille (document 9). Le travail permet donc de définir socialement l'individu, de lui donner un rôle dans la société. Enfin, le travail au-delà de donner une identité aux individus est aussi un facteur d'épanouissement personnel et permet à l'individu de multiplier ses relations sociales via ses collègues... Le travail répond donc à des besoins psychologiques d'identité, de reconnaissance et de lien.

Le travail permet également à l'individu d'être protégé via l'État-Providence. L'individu se sait protéger contre certains risques sociaux (chômage, maladie, famille, vieillesse) et cela lui donne un sentiment de sécurité lui permettant de se projeter dans l'avenir et de faire des projets.

2. Les mutations de l'emploi remettent en cause la fonction intégratrice du travail.

Document 15 : évolution des formes particulières d'emploi.

Part des formes particulières d'emploi



Document 16 : chômage, formes particulières d'emploi et désaffiliation sociale.

Il semble que l'on puisse appréhender l'exclusion, ou plutôt la désaffiliation, à la conjonction de deux axes : il y a montée du chômage et de la précarité du travail qui risque de s'installer en « inemployabilité » permanente ; il y a corrélativement une fragilisation des supports relationnels, des formes traditionnelles de socialisation qui risque d'aboutir à l'isolement social. Être exclu, c'est alors se trouver à la fois hors de l'ordre du travail et hors des réseaux concrets de solidarité. C'est se retrouver sans place assignée dans la société.

Les sociétés industrielles avancées ou post-industrielles sont en train de redécouvrir l'existence de catégories de gens [...] qui ne sont pas intégrés, et ils ne sont peut-être pas intégrables au sens où quelqu'un comme Émile Durkheim, par exemple, parle d'intégration. L'intégration renvoie à une conception de la société comme un tout au sein duquel les individus et les groupes occupent des positions interdépendantes. Cela ne veut pas dire l'égalité des positions ni la justice sociale. Néanmoins, dans le modèle durkheimien, les groupes, même subordonnés, ont leur place, parce que leur présence est nécessaire à l'ensemble. Par exemple, un ouvrier

spécialisé ou un manœuvre peuvent être exploités, ils n'en sont pas moins indispensables. Même s'il y a aujourd'hui davantage de salariés, il y a aussi un nombre croissant de salariés précarisés, pour lesquels il est de plus en plus difficile de construire un avenir assuré à partir de leur emploi, sur le double plan de la stabilité des relations de travail (menace du chômage, précarisation de l'emploi) et des protections liées au travail (effritement d'une protection sociale directement attachée au statut de salarié).

Robert Castel, « L'exclusion existe-t-elle ? » Lycée/La table ronde pédagogique, cndp.fr, 2001

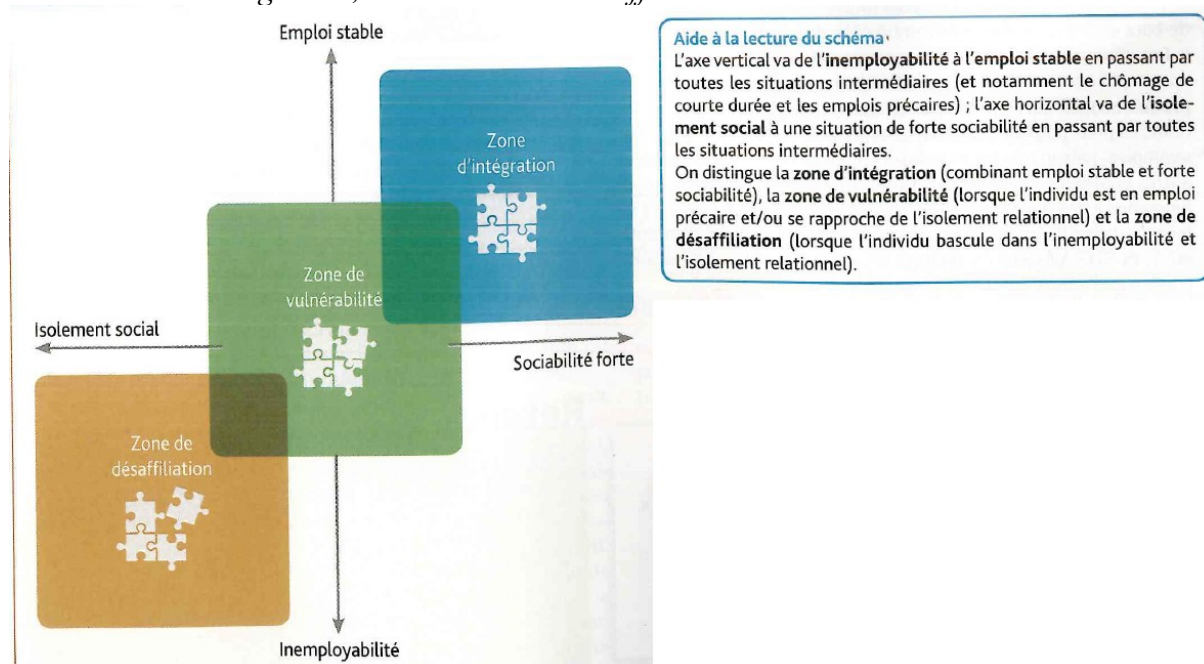
20) Quelles sont les causes de la difficile intégration des personnes en emploi précaire ou au chômage ?

Les personnes au chômage ou dont l'emploi relève d'une forme particulière d'emploi sont en situation de précarité. Les *formes particulières d'emploi* (ou *emplois atypiques*) sont les emplois qui s'éloignent de la norme d'emploi (contrat à durée indéterminée à temps plein). Ce sont les contrats à durée déterminée, l'intérim, les stages, l'apprentissage, les emplois aidés et le travail à temps partiel. C'est donc l'ensemble des emplois précaires et les emplois à temps partiels (qui peuvent être en CDI). La *précarité* est une situation marquée par une forte incertitude de conserver ou récupérer une situation acceptable dans un avenir proche.

Cette précarité se traduit pas un manque de stabilité dans les relations de travail, ce qui ne permet pas de s'intégrer de manière assurée et durable dans le collectif de travail (fragilisation et perte des relations liées au travail), ne permet pas à l'individu de se définir de manière sereine via sa vie professionnelle puisque celle-ci est toujours en mouvement ce qui peut conduire à un risque d'isolement relationnel liées aux difficultés dans la sphère du travail (fragilisation des relations sociales hors-travail). Par ailleurs, cette précarisation conduit à une dégradation de l'accès aux protections liées au travail car les contrats précaires ne fournissent pas les mêmes protections face aux risques sociaux ce qui engendre encore une fois un sentiment d'insécurité sociale pour les individus touchés par ce phénomène (fragilisation des droits à la protection sociale). Robert Castel nomme cela processus de désaffiliation sociale. C'est un processus car les enquêtes sociologiques montrent que la désaffiliation est le produit d'une suite continue de faits, de phénomènes présentant une certaine unité ou une certaine régularité dans leur déroulement (forme d'emploi précaire puis/ou chômage, puis rétrécissement des liens sociaux et perte d'estime de soi). Le *processus de désaffiliation sociale* est un processus par lequel un statut social perd son caractère protecteur qui se traduit par un sentiment d'inutilité sociale, une perte de reconnaissance sociale et d'estime de soi. Ce sentiment peut aboutir à une baisse du sentiment d'intégration. Parfois, ce processus peut aller de pair avec un *processus de disqualification sociale* (Serge Paugam) : processus par lequel une personne est étiquetée comme pauvre, « assistée » ou exclue. Cette personne subit le regard négatif que les autres portent sur elle.

Par ailleurs, la précarité déborde les seuls précaires et inquiète aussi les stables (ce que Robert Castel appelle la « déstabilisation des stables »). Ainsi, les stables peuvent avoir peur de la précarité, ce qui créait des situations anxiogènes par rapport à l'avenir.

Document 17 : intégration, vulnérabilité et désaffiliation chez Castel.



Exercice d'application : dans quelle zone faudrait-il classer les personnes suivantes ?

1. Henri, marié, deux enfants, salarié en CDI ;
2. Armelle, 17 ans, a quitté le domicile familial suite à une dispute avec son père, travaille en CDD comme livreuse de pizzas.
3. Sylvain, sans emploi depuis 10 ans, vit dans la rue et ne fréquente plus ses anciens amis.
4. Jacques, employé de banque en CDI, veuf, vient d'être muté dans une ville où il ne connaît personne.

Sujets tombés les années précédentes :

Dissertation :

- Comment les sociétés où s'affirme le primat de l'individu parviennent-elles à créer du lien social ? (France métropolitaine, 2013)
- En France, aujourd'hui, le lien social repose-t-il seulement sur la solidarité organique ? (Amérique du Nord, 2014)
- Les évolutions de la famille remettent-elles en cause son rôle dans l'intégration sociale ? (Autres centres étrangers, 2014)
- Les évolutions de la famille remettent-elles en cause son rôle d'intégration sociale ? (Nouvelle-Calédonie, 2016)
- Y a-t-il une remise en cause de l'intégration sociale aujourd'hui ? (Antilles-Guyane, 2016)

EC1 :

- Comment le travail contribue-t-il à l'intégration sociale ? (Antilles-Guyane, 2013)
- Montrez que, selon Durkheim, dans les sociétés où s'affirme le primat de l'individu la solidarité ne faiblit pas. (Polynésie, 2013)
- Montrez que la solidarité mécanique demeure dans une société où s'affirme le primat de l'individu. (Antilles-Guyane, 2014)
- La solidarité organique a-t-elle fait disparaître toute forme de solidarité mécanique ? (France métropolitaine, 2015)
- Montrez par une illustration que la solidarité organique dans les sociétés contemporaines n'a pas entraîné la disparition de la solidarité mécanique. (Antilles-Guyane, 2015)
- Quelles distinctions peut-on établir entre la solidarité mécanique et la solidarité organique ? (Polynésie, 2015)
- En quoi la solidarité organique est-elle, pour Durkheim, caractéristique des sociétés où s'affirme le primat de l'individu ? (Amérique du Sud, 2015)
- À l'aide d'un exemple, montrez que la solidarité mécanique perdure dans une société où s'affirme le primat de l'individu. (Autres centres étrangers, 2016)
- Comment les formes de solidarité ont-elles évolué selon Durkheim ? (Antilles-Guyane, 2016)

EC3 :

- Vous montrerez que la famille contribue à l'intégration sociale des individus. (Polynésie, 2013)
- Vous montrerez que le rôle du travail comme instance d'intégration sociale s'est affaibli. (Liban, 2014)
- Vous montrerez comment l'école en tant qu'instance d'intégration contribue à la cohésion sociale. (Antilles-Guyane, 2015)
- Vous montrerez que l'école contribue à l'intégration sociale des individus. (Nouvelle-Calédonie, 2015)
- Vous montrerez que la famille contribue à la cohésion sociale. (Polynésie, 2016)